

NIVELLES

Le culot ne paie pas toujours...

Surpris en train de décharger des sacs de déchets dans un chemin, il devra payer plus de 1370€ de frais d'enlèvement et de traitement.



Abandonner des déchets dans la campagne, c'est risquer une belle amende mais les frais d'enlèvement et de traitement ne sont pas tristes non plus...

L'histoire est assez savoureuse. En novembre dernier, une patrouille de la zone de police Nivelles-Genappe est intervenue dans un petit chemin très peu fréquenté, à part par quelques promeneurs ou marcheurs, mais sur lequel une voiture s'était aventurée. Lorsque les poli-

ciers sont arrivés sur place, ils ont aperçu l'automobiliste qui manipulait des sacs remplis de déchets. C'est donc en flagrant délit, et

c'est plutôt rare en la matière, qu'ils ont pincé ce contrevenant en train de constituer un dépôt clandestin.

Au lieu d'avouer, le suspect l'a joué au culot. Il a expliqué qu'il avait effectivement des déchets à l'arrière de son véhicule et cela pouvait s'expliquer facilement : il était en route vers le parc à conteneurs. Mais l'application dont il se servait pour définir son itinéraire l'avait dévié, allez savoir pourquoi, vers ce chemin de campagne. Il s'y est engagé... et a été bloqué par un dépôt de déchets. Il a donc dû tout débayer pour pouvoir passer et c'est justement ce qu'il était en train de faire lorsque les policiers sont arrivés !

Il y avait tout de même un petit couac dans l'explication : les sacs qui se trou-

vaient encore dans son véhicule étaient tout de même fort semblables à ceux que l'homme était en train de manipuler sur le chemin...

On l'aura compris, l'explication n'a pas vraiment convaincu et un procès-verbal a été dressé à cet homme qui n'habite pas à Nivelles. La procédure administrative a suivi son cours et il vient d'être déclaré coupable. Si le montant de l'amende n'a pas encore été fixé – mais c'est en cours – par le fonctionnaire sanctionnateur, la facture d'enlèvement et de traitement des ordures abandonnées en pleine campagne, elle, vient de lui être adressée par la Ville. Il y en a déjà pour 1 374 €. ■ V.F.



L'Avenir - Local: Brabant Wallon 26/02/2021, pages 14 & 15

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de L'Avenir - Local: Brabant Wallon

